



DIRECTION GÉNÉRALE
DÉVELOPPEMENT

DIRECTION ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
Service économie

Affaire suivie par :

BUCLON CHRISTINE

☎ 0240991584

Réf dossier : 16804

Dossier n°: 36

Nantes, le 28 mai 2013

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL du 6 juin 2013

Vice-présidence déléguée au développement économique et aux innovations

**Objet : Participation supplémentaire au fonctionnement du Syndicat Mixte
Aéroportuaire pour l'année 2013**

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution d'une participation supplémentaire de fonctionnement au profit du Syndicat Mixte Aéroportuaire, constitué pour le suivi du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes.

Je vous rappelle que lors de sa séance du 14 mars 2013, la commission permanente du Département avait décidé d'accorder une participation de 126 508 €, au vu des dépenses présentées au budget primitif du syndicat qui s'élevaient à 812 000 €.

Comme vous le savez, le contexte national entourant le projet depuis l'automne 2012 a conduit les collectivités membres de la compétence spécifique à engager une politique d'information et de communication, soutenue par le Syndicat Mixte Aéroportuaire.

Les actions en découlant n'ont pu être prises en compte lors de la préparation et l'adoption du budget primitif 2013 du syndicat, approuvé le 17 décembre 2012.

Cette situation conduit aujourd'hui à consolider les moyens financiers du Syndicat Mixte afin de mener à bien cette nouvelle mission d'information et de communication auprès du grand public.

Les dépenses identifiées s'élèvent à 490 062 €, qui se répartissent comme suit :

- 340 860 € correspondant aux actions de communication conduites lors du premier trimestre 2013,
- 140 202 € correspondant aux dépenses prévisionnelles pour les actions qui ont été programmées d'ici à la fin de l'année 2013.

Pour financer ces dépenses, le Syndicat Mixte Aéroportuaire sollicite des participations supplémentaires des collectivités membres, qui ont été votées par le comité syndical le 13 mai 2013, celles-ci se décomposent comme suit :

- 240 000 € de contributions complémentaires des collectivités membres :
 - ? 84 000 € pour la Région des Pays de la Loire (35 %),
 - ? 60 000 € pour la Région Bretagne (25 %),
 - ? **48 000 €** pour le Département de Loire-Atlantique (20 %),
 - ? 37 200 € pour Nantes Métropole (15,5 %),
 - ? 6 000 € pour la CARENE (2,5 %),
 - ? 4 800 € pour Cap Atlantique (2 %).

La participation de **48 000 €**, en fonctionnement, sera prélevée sur le chapitre 65 du budget départemental.



En conclusion, je vous prie de bien vouloir accorder une participation supplémentaire de **48 000 €** au Syndicat Mixte Aéroportuaire pour son fonctionnement au titre de l'année 2013.

Cette somme sera à prélever sur le chapitre 65 du budget départemental.

Le Président du conseil général

Philippe GROsvALET